



UNIVERSITÉ
RENNES 2

www.univ-rennes2.fr

Place du Recteur

Henri Le Moal

CS 24 307

35 043 Rennes Cedex

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICIEN INTERVENANT (DUMI)

Directeur : Loïc Gourvenec

Objectifs de la formation

La formation dispensée par le C.F.M.I a pour objectif de préparer des musiciens de bon niveau à :

- travailler dans le cadre scolaire, en collaboration avec les professeurs des écoles.
- construire une pédagogie inventive, ouverte à différents styles musicaux et à la création.
- favoriser la liaison entre l'école et les différents lieux de vie musicale (écoles de musiques, associations culturelles, salles de spectacle...).
- organiser des animations diverses : éveil musical, chorale, ensemble instrumental, animations périscolaires, interventions en crèches, hôpital, maisons de retraite,.

La formation est ouverte sur toutes les formes d'expression musicale. Elle allie constamment expérimentation et information, création et réflexion, apports théoriques et applications pratiques, travail au centre et stages sur le terrain, en école, crèches et milieux spécialisés.

Organisation générale de la formation

Durée : cursus de deux ans.

Nombre d'heures : 1500 heures, soit une moyenne de 25 heures hebdomadaires.

Stage : les stages sont hebdomadaires dès la première année.

Contenus de la formation :

- **Formation générale** sur l'enfant et l'école
- **Formation pédagogique** par le biais notamment de stages sur le terrain
- **Perfectionnement des pratiques artistiques** (vocales, théâtrale et instrumentale ; écoute et analyse ; création et codage, musique et autres formes d'expression)
- **Conduite de projets artistiques**

Diplôme : niveau II (licence)

Publics visés

- La formation est ouverte à toute personne, sans limite d'âge, ayant un niveau de culture générale équivalent au baccalauréat et justifiant de 2 années d'expérience professionnelle ou d'études supérieures.
- Une solide formation instrumentale et vocale est requise.
- Dans le cadre d'une convention entre le CEFEDM Bretagne Pays de la Loire et le CFMI de Rennes, les personnes titulaires d'un DE (diplôme d'Etat obtenu au CEFEDM Bretagne Pays de la Loire) peuvent envisager un accès direct en deuxième année au CFMI de Rennes, après étude de leur dossier.

Effectifs : 20 étudiants

Un Master MEEF/ PIF/ Parcours Musicien intervenant, permet une poursuite d'études après le DUMI ou peut être mené en parallèle au DUMI si l'étudiant a obtenu une licence ou validation d'acquis.

Site CFMI : <https://www.univ-rennes2.fr/cfmi>

Débouchés

Le musicien intervenant exerce principalement dans les écoles maternelles et élémentaires (d'un quartier, d'une commune, d'une communauté de commune, en zone sensible, en zone rurale...). Il peut être amené à travailler dans d'autres lieux de vie des enfants : dans une école de musique (ateliers d'éveil, atelier chorale...), dans les centres socioculturels, les maisons de quartier..., en partenariat avec des structures de diffusion musicale (orchestres, scènes nationales, opéra, scènes de musiques actuelles...), avec des associations musicales (chorales, orchestre d'harmonie...), dans des milieux spécialisés (crèches, hôpitaux, bibliothèques...)

Dans la fonction publique territoriale, le statut d'assistant spécialisé d'enseignement artistique s'adresse tant aux titulaires du D.U.M.I. qu'à ceux du D.E (diplôme d'Etat). Il offre une situation stable à cette profession.

Fonctions principales :

- Intervention musicale à l'école en collaboration avec les professeurs des écoles
- Eveil musical en école de musique
- Direction d'un ensemble vocal ou instrumental
- Interventions en milieux spécifiques (crèches, hôpitaux...)
- Coordination de projets culturels...

Admission

☛ **Accès sur dossier et tests d'entrée :**

. **Admissibilité (oral)**

- Pratique instrumentale
- Pratique vocale
- Mémorisation, déchiffrage (restitution d'une chanson mémorisée, lecture chantée, déchiffrage d'un chant avec paroles, improvisation vocale)

. **Admission**

- Communication (mise en situation de communication sur le plan musical et/ou corporel et/ou vocal)
- Ecrit : commentaire d'écoute
- Entretien/Bilan

Pour recevoir des exemples de tests, contactez le CFMI : cfmi@univ-rennes2.fr

☛ **Droits d'inscription :**

. Pour les étudiants en formation initiale :

Pour information : 189.10 euros (à quoi il faut ajouter les frais annuels de sécurité sociale 215 €) en 2016-2017.

Les candidats admis peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (se renseigner auprès du CROUS).

. Pour les étudiants en formation continue :

S'adresser au Service de Formation continue de l'université (☎02 99 14 20 36)

☛ Calendrier des inscriptions pour la rentrée 2018-2019

- **Date de retrait des dossiers :**
les dossiers d'inscription seront téléchargeables à partir du **20 janvier 2018** sur le site www.sites.univ-rennes2.fr/cfmi
- **Date limite de retour des dossiers : 10 avril 2018**
- **Les tests se dérouleront : du 14 au 17 mai 2018 (prévoir une journée)**

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Première année

MODULE 1 : L'enfant, l'école

- Psychologie de l'enfant (24 heures)
- Connaissance du système éducatif (16 heures)
- Pédagogie musicale (150 heures)
- L'écoute d'œuvre en classe (20 heures)
- Chansons pour enfants (10 heures)
- Stages dans les écoles : ½ journée par semaine (80 heures)

MODULE 2 : Technique et culture musicale

- Ecriture et analyse harmonique (25 heures)
- Culture musicale (14 heures)
- Improvisation et création (75 heures)
- Formation musicale (20 heures)
- Cours sur la chanson française (10 heures)
- Création de chansons (61 heures)

MODULE 3 : Pratique musicale

- Technique vocale (25 heures)
- Chant et direction chorale (45 heures)
- Pratiques collectives en petites formations (20 heures)
- Accompagnement guitare ou piano ou accordéon (14 heures)
- Pratique de la percussion (22 heures)

MODULE 4 : Divers horizons musicaux

- Informatique musicale (24 heures)
- Danses traditionnelles bretonnes (18 heures)
- Musique de tradition orale (28 heures)
- Prise de son (20 heures)
- Mouvement, espace (24 heures)

HORS MODULE (enseignement obligatoire ne donnant pas lieu à notation)

- Ensemble vocal et orchestral (24 heures sur une semaine)
- Jazz vocal (24 heures)
- Construction d'instruments pédagogiques (12 heures)
- Percussions contemporaine (12 heures)
- Rendez-vous individuels avec les responsables (10 heures)
- Spectacles et concerts (8 heures)

Deuxième année

MODULE 1 : L'enfant, l'école et le secteur culturel

- Pédagogie musicale à l'école primaire et pédagogie de projets (85 heures)
- Lieux de stages pratiques ; une journée par semaine (5 séances) (140 heures)
 - Musique en petite enfance et milieux spécialisés :
 - . Petite enfance (maternelle, crèches, halte garderie)
 - . Milieux spécialisés (I.M.E., hôpitaux)
 - . Maisons de retraites
- Projet d'action culturelle et insertion professionnelle (20 heures)

MODULE 2 : Technique musicale

- Ecriture musicale (24 heures)
- Analyse et histoire de la musique (18 heures)
- Musiques de tradition orale (28 heures)
- Danses traditionnelles (36 heures)

MODULE 3 : Pratique musicale

- Technique vocale (20 heures)
- Direction chorale et instrumentale (22 heures)
- Chant choral (24 heures)
- Accompagnement guitare, piano ou accordéon (14 heures)

MODULE 4 : Réalisations artistiques

- Composition et réalisation orchestrale (75 heures)
 - Mise en scène du conte (30 heures)
- Réalisation artistique (15 heures)
- Percussions (20 heures)

HORS MODULE (enseignement obligatoire ne donnant pas lieu à notation)

- Echange culturel et pédagogique avec l'étranger (76 heures)
- Stage sur la chanson française (24 heures)
- Stage mouvement espace (12 heures)
- Rendez-vous individuels (5 heures)

Contacts

Centre de formation de musiciens intervenant à l'école - Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal

CS 24 307

35 043 RENNES Cedex

☎ 02.99.14.20.21 / 22

✉ cfmi@univ-rennes2.fr

www.sites.univ-rennes2.fr/cfmi

Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUIO-IP)

Université Rennes 2 - Campus Villejean - Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24 307 - 35 043 Rennes Cedex.

Tél. 02 99 14 13 91 ou 87 / Courriel : r2suio@univ-rennes2.fr